



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 11-06-2025 /

Dossier complet le : 25-06-2025 /

N° d'enregistrement : 003641/KK P

1 Intitulé du projet

Construction d'un magasin LIDL Bouaye (44)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LIDL

Raison sociale

SNC

N° SIRET

34326262204901

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Antoine

Prénom(s)

LEMELLE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la démolition d'un vieux magasin sous enseigne LIDL pour en reconstruire un nouveau qui intègre les réglementations récentes en termes d'environnement et de construction. Il comprend :

- La destruction du magasin existant
- Le decroutage du parking en enrobe
- La construction d'un magasin d'une emprise au sol de 2288 m²
- La pose de panneaux photovoltaïques en toiture sur 1032 m²
- La reprise des voiries de circulation et d'une rampe de livraison
- La réalisation de 114 places de parkings drainants ombragés par des arbres à planter
- L'aménagement paysager des espaces verts et des noues

Le terrain sera légèrement reprofilé pour permettre un bon ruissellement des eaux pluviales des voiries vers les parkings drainants et les noues.

4.2 Objectifs du projet

Le magasin LIDL existant a été construit dans les années 2003/2004 et ne répond plus à toutes les normes environnementales et de construction.

Le projet permet :

- De démolir le magasin existant de 1220 m² qui n'est plus aux normes
- De construire un nouveau magasin, un peu plus grand, selon le concept LIDL, en respectant toutes les nouvelles normes
- De créer 100% des 114 places de parking drainantes (à la place des 133 places actuelles)
- De s'inscrire dans une démarche d'aménagement durable grâce à une architecture s'intégrant à son environnement, l'utilisation de matériaux et matériels performants sur un plan énergétique, la mise en place de panneaux photovoltaïques en toiture, en créant un espace paysager de qualité, et en gérant les eaux pluviales à la parcelle.
- De diminuer les surfaces imperméabilisées grâce aux parkings drainants
- De réduire les rejets d'eaux pluviales dans le réseau communal en infiltrant les eaux dans les parkings drainants, les noues et en tamponnant les eaux dans un bassin enherbé infiltrant de

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux comprendront les étapes suivantes :

- Demolition du magasin existant de 1220 m² avec tris des matériaux
- Decroutage de l'enrobe de la voirie et du parking actuel (4150 m²)
- Reprise légère des pentes des nouvelles voiries
- Construction du magasin et annexe sur une emprise de 2288 m²
- Réalisation de 114 parkings drainants (à la place des 133 places actuelles) avec des noues centrales pour les 2 blocs principaux (des tranchées profondes terre-pierre-sable seront façonnées pour permettre la plantation d'arbres pour en gardant une capacité d'infiltration)
- Réalisation des voiries de circulation en enrobe.

Les eaux usées seront raccordées au réseau EU communal des Coteaux de Grand Lieu. Les eaux pluviales feront l'objet d'une gestion à la parcelle avec un débit de fuite de 3 l/s/ha. L'ensemble du foncier sera paysager. De nombreux arbres seront plantés pour ombrager les parkings. Un sentier avec des panneaux pédagogiques sensibilisera les clients sur la biodiversité.

Durant les travaux, l'accent sera mis sur l'organisation, le suivi des travaux, le suivi de la qualité de l'air et des nuisances sonores, le recyclage des matériaux. La charte de chantier propre de l'enseigne sera observée.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, l'ensemble sera ouvert en journée. Les clients viendront principalement en voiture car le magasin est en limite d'une zone d'activité.

En dehors des horaires d'ouverture du magasin, seules les livraisons et déchargements de marchandises pourront générer des nuisances sonores sur le site.

La performance du bâtiment respectera les exigences de la RT 2021. L'éclairage prévu pour le projet sera un éclairage LED, en utilisant une GTB pour la gestion énergétique du supermarché, la régulation de l'éclairage, du chauffage et des rideaux du magasin est automatisée et optimisée. Un apport de lumière naturelle est prévu pour le confort des clients et des salariés. Des panneaux photovoltaïques seront installés sur le toit du bâtiment sur une surface de 1033 m² pour une puissance crête installée de l'ordre de 210 kWc.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis aux procédures suivantes : Permis de construire comprenant une Notice Hydraulique, Dossier de Déclaration Loi sur l'Eau, Autorisation d'exploitation commerciale (dossier CDAC) au titre de l'article L.745-1, 1° du code du Commerce

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- Foncier	(11000, m2)
- Emprise au sol du magasin	(22800, m2)
- Voiries extérieures	(2010, m2)
- Places de parking extérieures drainantes (114 places)	(1482, m2)
- Espaces verts	(5046, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 6 Voie : Rue des Coteaux de Grand-Lieu

Lieu-dit :

Localité : 6 Rue des Coteaux de Grand-Lieu 44830 Bouaye

Code postal : 44830 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 1°40'46"O Lat. : 47°9'52"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUm Nantes metropole, approuve le 5 avril 2019 - zonage UEm.
Il y a une OAP thématique commerce sur la zone des Coteaux de Grand Lieu.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Lors de sa construction dans les années 2003/2004, le magasin n'avait pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Le magasin existant sera démolé et un nouveau construit à l'Est du site (un peu plus grand). Les 133 places de parking et les voiries en enrobé seront decroutées. 114 places de parking drainants sont prévues, et les voiries pénétreront vers des noues pour la gestion des eaux pluviales à la parcelle, un grand bassin d'infiltration sera façonné de manière à gérer une pluie centennale et le foncier fera l'objet d'un aménagement paysager soigné avec un accent mis sur la biodiversité.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Non, le projet est situé à 2.6 km de la ZNIEFF Type 1 la plus proche - 520013068 "prairies de Saint-Jean de Boisseau à Bouguenais" Non, le projet est situé à 2.6 km de la ZNIEFF Type 2 la plus proche - 520616267 "Vallée de la Loire à l'aval de Nantes"
En zone de montagne ?	☐	☒	.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Non, le projet est situé à 23 km de la zone couverte par un arrêté de protection Biotope - FR3801002 "Site du Carnet"
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Le projet se situe dans la commune de Bouaye qui est riveraine du lac de Grand Lieu et, à ce titre, la loi littorale s'applique. Le site du projet se situe à 2.9 km du lac de Grand Lieu et n'est pas directement impacté par la loi littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le Plan de Prévention du Bruit de Nantes métropole date du 29/06/2015 et est en cours d'actualisation. Le site du projet se situe dans une zone entre 60 et 75 dBA lie à sa proximité immédiate à la départementale D751
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Etant donné que : - Le sondage pédologique réalisé dans une zone qui semble peu remaniée a montré des traces d'hydromorphies au-delà de 40 cm - Les deux sondages à la tarière réalisés au nord du bâtiment ont montré que le sol était du remblai non tassé (très forte perméabilité)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Bouaye par le PPRI Nantes métropole approuvé le 16 janvier 2023. Le site du projet, situé à 28 mNGF, n'est pas dans une enveloppe de crue. Pas de PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI Nantes métropole approuvé le 16 janvier 2023
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Non, le projet est situe a 2.8km du Site Natura 2000 Directive Habitats le plus proche - FR5200621 "Estuaire de la Loire" Non, le projet est situe a 2.8km du Site Natura 2000 Directive Oiseaux - FR5210103 "Estuaire de la Loire"
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Non, l'eau utilisée pour le fonctionnement du magasin proviendra du réseau Eau potable communal.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Non. Le site est actuellement très imperméabilisé et une grande partie des eaux pluviales rejoint le réseau EP communal. Dans le cadre du projet, seules les eaux de pluie seront gérées à la parcelle. Elles s'infiltreront dans des noues et un bassin enherbé équipé d'un débit de fuite limité à 20 l/s.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les équipements eau potable et eaux usées situés dans la rue des Coteaux de Grand Lieu sont suffisamment dimensionnés. Il n'y aura plus de rejet d'eaux pluviales dans le réseau EP communal. La conduite de débit de fuite de 3l/s/ha sera raccordée au fosse routier. La majorité des EP sera gérée à la parcelle par infiltration.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Non, le site du projet est déjà imperméabilisé à hauteur de 51% et les espaces verts autour ne présentent pas d'intérêt écologique. Le grand espace vert à l'arrière est fauché 2 fois par an. Un diagnostic écologique a été réalisé et est présenté en annexe.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est situé à environ 2.6 km du premier site Natura 2000 le long d'une départementale fréquentée. Il n'aura aucun impact sur la zone Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Non, le projet est une démolition et une reconstruction sur le même foncier dans la ZAC des Coteaux de Grand Lieu.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Sismicité niveau 3 (risque modéré) Retrait et gonflement des argiles : aléa moyen Mouvement de terrain : non Radon : niveau 1 faible Inondation : non, le site n'est pas concerné par le zonage PPRI. Inondation par ruissellement : aléa faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Indirectement, les travaux et déplacement des véhicules à moteur pendant la phase travaux et d'exploitation vont entraîner une petite dégradation de la qualité de l'air (rejets de gaz)
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le nouveau magasin va generer un peu plus de trafic dans la zone. On estime que l'augmentation du trafic vers le magasin par rapport au trafic actuel sera de l'ordre de 10%. Comme le magasin LIDL est situe juste a la sortie d'une bretelle de sortie, dans une ZAC, l'impact global sera faible. La commune souhaite developper le velo. 10 racks a velos sont prevus pour un total de 30 velos attaches. Si la
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Pas plus qu'aujourd'hui.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Nuisances sonores dues a sa proximite a la D751.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Les aires de stationnement sont situees en exterieur. Les eclairages LED seront coupes en dehors des heures d'exploitation
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Les seuls rejets sont lies au deplacement des vehicules.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le magasin sera raccorde au reseau d'assainissement collectif de la commune rue des Coteaux de Grand Lieu. La gestion des eaux pluviales a la parcelle, principalement par infiltration, arretera les rejets EP dans le reseau communal. ~~Une note hydraulique est presentee en annexe~~
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	En exploitation, il n'y aura pas production de dechets dangereux. En phase demolition il y aura production de dechets non dangereux (batiment, decroutage des voiries, etc.). Ces travaux seront realises dans les regles de l'art par des entreprises specialisees.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet est le remplacement d'un magasin ancienne generation par un magasin nouvelle generation inscrit dans un aménagement paysager soigne et fonctionnel. Il ne porte pas atteinte au patrimoine et ameliore le paysage existant. ~~Une notice paysagere est presentee en annexe~~
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Non, le projet reste sur le meme foncier, dans une ZAC.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet consiste en la demolition et la reconstruction d'un magasin sur le meme foncier situe dans une ZAC. Le site ne comporte aucun enjeu environnemental.

Les eaux usees seront raccordees au reseau EU communal.

Les eaux pluviales seront gerees a la parcelle par infiltration avec un debit de fuite regule a 3 l/s/ha. Tous les parkings seront drainants et ombrages par des arbres a planter. L'ensemble du site sera paysage. La toiture sera equipee de panneaux photovoltaïques.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet n'est pas source d'effets negatifs sur l'environnement ni sur la sante humaine.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli et du site du projet sur lequel il est prévu une démolition et reconstruction, dans une ZAC, contre une départementale passante, sans enjeu écologique, avec une gestion des eaux pluviales à la parcelle (débit de fuite de 3l/s/ha) et un raccordement des eaux usées au réseau EU communal et tous les autres éléments étudiés, nous pensons que le projet est dispensé d'une étude environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom gambier

Prénom pascale

Qualité du signataire Gerante

À Nantes

Fait le 06-06-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)